

Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 19 novembre 2018

Nombre de Membres dont le conseil doit être composé	:	19
Nombre de Conseillers en exercice	:	19
Nombre de Conseillers présents	:	14 + 5 procurations

L'an deux mil dix-huit, le 19 novembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 mars 2014, se sont réunis en séance, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 13 novembre 2018

Ordre du jour

- 1. FINANCES - Décision modificative 2018**
- 2. Chasse – transfert de bail de chasse**
- 3. EMS – groupement de commande – avenant**
- 4. EMS - rapport de la CLECT**

Présents: R. SCHAAL - JP RAYNAUD - I REHM - FISCHER F - C OTT – G KAERLE – G MULLER - S ZIMMERMANN - C CATALLI - D ZIARKOWSKI - E. FINCK - G SUPPER - L BAHY - JC SOULE

Abs. Excusés : D HIPPE proc à G KAERLE – S LOBSTEIN proc à C OTT – L BAHY proc à G SUPPER – JC BUFFENOIR proc à C. CATALLI – D ZIARKOWSKI proc à A CUTONE

Abs :

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Géraldine SUPPER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'elle/il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération

1. FINANCES - Décision modificative 2018

Dans le cadre du vote du budget primitif et du budget supplémentaire 2018 au mois de décembre dernier certaines décisions d'imputation nécessitent une modification

Le Conseil Municipal
Où le rapport de Monsieur le Maire
Vu le budget Primitif 2018
Vu le Budget Supplémentaire 2018
Après en avoir délibéré

Décide de modifier les imputations comptables :

DECISION MODIFICATIVE N°04/2018

DEPENSES

FONCTIONNEMENT - Chapitre 022 Article 022 montant 0.06 €

RECETTES

FONCTIONNEMENT - Chapitre 002 Article 002 montant 0.06 €

Par

19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

2. Chasse communale pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024 : transfert du bail

Par délibération du 21 octobre 2014, le Conseil Municipal a accepté de consentir au renouvellement des locations des lots de chasse communaux pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 sous la forme de conventions de gré à gré au profit notamment de Mr METZGER Richard pour le lot UNIQUE de Lipsheim. Suite au décès de ce dernier survenu le 4 septembre 2018 et pour répondre favorablement à la sollicitation de Mme METZGER GOLFIER Pascale, héritière directe, il est demandé au Conseil Municipal de consentir au transfert du présent bail en sa faveur, comprenant les mêmes conditions et membres physiques. Cette dernière a saisi la Commune afin de transférer le bail de chasse à son profit sur la période restante. Il est précisé que Mme METZGER GOLFIER est déjà première permissionnaire actuellement du lot unique.

Le Conseil Municipal

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier des charges type pour le Département du Bas-Rhin relatif à la période de location du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 et spécialement son article 21,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 octobre 2014 portant renouvellement des baux de chasse et décision définitive d'attribution des lots par convention de gré à gré et spécialement à Monsieur METZGER Richard

VU la demande en date du 8 octobre 2018 visant à transférer le bail de chasse à Mme METZGER GOLFIER Pascale, héritière directe suite au décès de Monsieur METZGER Richard le 4 septembre 2018,

VU l'avis du conseil réuni en séance plénière le 12 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Accepte de transférer le bail de chasse communal n° 2 à Mme METZGER GOLFIER Pascale domiciliée 9 Impasse du Bain aux Plantes à 67 000 Strasbourg

Prend acte que les autres conditions et termes du cahier des charges du lot de chasse communale n°2 ne sont pas modifiés

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Par

18 voix pour

0 voix contre

1 abstention JP RAYNAUD

3. EMS - Groupement de commande ouvert et permanent : bilan et avenant à la convention de groupement

Par délibération de la Commission Permanente (Bureau) du 27 juin 2017, l'Eurométropole de Strasbourg a adopté la convention cadre de groupement de commande dit permanent et ouvert, s'inscrivant dans le cadre fixé par les articles 28 et le 101 de l'ordonnance n °2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement associe l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Il s'agissait de mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes avait été retenue et les dossiers pilotés selon le cas par l'un des membres coordonnateur du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

La première année de fonctionnement de ce groupement de commande permanent démontre l'intérêt de ce dispositif, tant par la souplesse qu'il offre dans la mise en œuvre des achats mutualisés que pour les résultats qu'il a permis de générer.

Ainsi, le groupement de commandes permanent a notamment permis de réaliser, depuis le mois de septembre 2017 :

- des gains financiers selon l'importance des dossiers (par exemple de l'ordre de 25 à 30% en matière de fournitures administratives),
- des optimisations et harmonisations de cahiers de charge et donc du fonctionnement associé (par exemple un catalogue restreint et une livraison dans les bureaux pour les fournitures administratives),
- une meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de l'énergie associée à la prise en compte d'objectifs environnementaux avec une forte augmentation du recours à l'énergie renouvelable (passage de 25% à 100% d'électricité verte et intégration de 5% de biogaz),
- un partage d'expérience et de pratiques avec une montée en compétence des référents associés au montage du dossier, sans assistance à maîtrise d'ouvrage,
- une répartition de la charge associée au portage d'un dossier du fait de la désignation d'un coordonnateur différent selon le domaine d'achat.

Les dossiers suivants ont été traités en commun :

Objet	Coordonnateur	Participants	Observations
Fournitures administratives	Eurométropole	Tous les membres du groupement	Notification 2017
Fourniture de batteries, alternateurs, ...	CD 67	CD 67, SDIS 67	Notification 2017
Carburant en vrac	SDIS 67	SDIS 67, CD67, Ville de Strasbourg, Eurométropole	Notification 2017
Carburant par cartes accréditées	SDIS 67	SDIS 67, CD67, Ville de Strasbourg, Eurométropole	Notification 2017
Achats d'électricité et de gaz	Eurométropole	Tous les membres du groupement excepté 3 communes	Notification 2018
Fondants routiers	CD 67	CD 67, CD68, Eurométropole	Notification 2018
Infogérance maintenance informatique collèges	CD 67	CD 68	Notification 2018
Equipements de Protection Individuelle	CD 68	En cours de constitution	En cours d'analyse des offres
Lubrifiants et produits dérivés	CD 68	SDIS 67, SDIS 68, CD67	Publication en cours
Fourniture de fioul	SDIS 68	SDIS 67, CD68	Publication en cours

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt que suscite le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers ont souhaité élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application tout en simplifiant la terminologie et la classification des thématiques prises en compte autour des points suivants : Bureau – Energies – Médical/Labo/Chimie – Informatique/Télécom – Entretien – Ressources humaines – Véhicules/Engins/outils – Fournitures pour ateliers ou travaux en régie – Eclairage/Chauffage/Ventilation/Climatique - Sécurité/Environnement – Voirie/Réseaux – Education/Culture – Contrôles/Vérifications – Prestations intellectuelles – Evènementiel/Communication – Travaux – Divers.

Il n'est pas prévu à ce stade d'ouvrir le périmètre du groupement à de nouveaux membres, le fonctionnement administratif et la régulation de la charge de travail et de coordination n'étant pas encore suffisamment stabilisés après seulement une année de fonctionnement.

La proposition d'avenant jointe à la délibération modifie l'annexe de la convention initiale relative au champ d'achat couvert, sans modifications d'autres articles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Vu la délibération du conseil municipal du 19 mai 2015
après en avoir délibéré

Approuve le bilan du groupement de commandes permanent établi après un an de fonctionnement

Approuve la poursuite, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,

Approuve la liste des domaines d'achat annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier

Valide le projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg

Autorise le Maire ou son représentant :

- à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération,
- à signer l'avenant annexé à ladite délibération élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat

Par
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

ANNEXE 1

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PERMANENT – AVENANT n° 1
--

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commande,
Vu les délibérations concordantes des membres du groupement de commandes permanent constitué par des entités publiques alsaciennes en 2017, et notamment la délibération du conseil municipal de Lipsheim en date du 19 septembre 2017

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Le groupement de commandes permanent constitué associe de nombreuses entités publiques, dont l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la Ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Ce dispositif vise à mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes a été annexée à la convention de groupement de commande initiale et délimite le champ d'application dudit groupement permanent.

Chaque achat mutualisé est piloté par l'un des membres coordonnateur du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

Article 1^{er} : Elargissement des domaines d'achat intégrés dans le groupement de commandes ouvert et permanent

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt que suscite le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers décident d'élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application à de nouveaux domaines.

Aussi, ils approuvent une nouvelle liste de domaines d'achats potentiellement mutualisables définie dans l'annexe au présent avenant.

Cette nouvelle annexe modifie et se substitue à l'annexe initiale de la convention de groupement permanent.

Article 2 : Maintien en vigueur des autres clauses de la convention

Les clauses et conditions de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ANNEXE 2

LISTES DES DOMAINES D'ACHAT COUVERTS PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PERMANENT

BUREAU	TRAVAUX
Fournitures de bureau, papier reprographie, enveloppes et pochettes imprimées, consommables informatiques	Travaux de chauffage ventilation, climatisation et d'électricité en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles
Mobilier	Travaux de sanitaire en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles
ENERGIES	Travaux d'assainissement et d'adduction d'eau en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles
Fourniture d'électricité, de gaz (y compris gaz industriels) et de fioul	Travaux d'électricité en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles
Fourniture de carburant (cuves/citernes/cartes accréditatives etc.)	Travaux de câblage VDI sur l'ensemble des infrastructures de câblage de la collectivité
ENTRETIEN	Travaux de désamiantage, de dépollution et de déconstruction de bâtiments
Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées	Prestations de métallerie
Fourniture de produits d'entretien et consommables	FOURNITURES POUR ATELIERS OU TRAVAUX EN REGIE
Fournitures et prestations d'entretien des espaces verts	Fourniture de quincaillerie
Abattage et élagage d'arbres	Fournitures de bois brut, travaillé et produits connexes
Enlèvement de graffiti, d'affiches sauvages, nettoyage et entretien de monuments et d'oeuvres d'art	Fourniture de fils et câbles
Entretien du patrimoine non bâti privé	Fourniture de petits matériels électriques
Mobilier de propreté sur l'espace public	Fourniture de peintures et produits dérivés
Prestation de nettoyage de gaines et réseaux de ventilation	ECLAIRAGE / CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATIQUE
	Fourniture de sources lumineuses

Eclairage public, investissement, maintenance et performance	Télécommunication
Fourniture de la famille d'appareillages électriques chauffants - soufflants - ventilateurs - sèches main	Vidéosurveillance
SECURITE / ENVIRONNEMENT	VEHICULES ENGINS OUTILS
Fourniture de vêtements professionnels et équipements de protection individuelle et collective pour les agents	Fournitures de pièces détachées pour véhicules, engins ou matériels divers (dont batteries, alternateurs, démarreurs etc.)
Gardiennage, Surveillance d'immeubles, protection par vigiles ou télésurveillance	Remplacement et réparation de pneumatiques pour les véhicules et engins
Acquisition d'équipements, matériels et fournitures de gestion du stationnement et de contrôle d'accès	Locations de plateformes élévatrices mobiles de personnels
Fourniture d'extincteurs portatifs, de robinets d'incendie RIA et de trappes de désenfumage	Fourniture d'outillage ou de machines-outils et consommables associés
Fourniture de sel hivernal	Lubrifiants et produits dérivés
Conception, fourniture, impression, livraison, pose et dépose de diverses signalétiques	EDUCATION / CULTURE
Fourniture et mise en oeuvre de la signalisation horizontale et verticale	Services de gestion, d'exploitation, de conservation des archives et des musées
Mise à disposition de conteneurs à déchets, évacuation, transport et traitement des déchets	Fourniture de livres (scolaires ou non scolaires)
Inventaire, diagnostic et expertise des arbres	PRESTATIONS INTELLECTUELLES
VOIRIE / RESEEAUX	Assistance à maîtrise d'ouvrage liée aux problématiques achat du groupement permanent
Fourniture d'enrobés ou de produits d'extraction (granulats, remblais, sables, gravier...)	Prestation de traduction
CONTROLES / VERIFICATIONS	Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux neufs, de rénovation et mixtes
Fourniture, installation, entretien, maintenance et vérification d'aires de jeux, d'infrastructures de mobiliers et de matériels sportifs	Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en paysage
Missions de vérifications réglementaires par organismes agréés, notamment contrôles techniques de tous types d'équipements	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (notamment à la voirie et espaces publics)
Maintenance préventive et corrective et dépannage de tous types d'équipements	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'études de faisabilité et d'expertise urbaine
Réalisation de diagnostics immobiliers	Mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS)
Inventaire, diagnostic et expertise des arbres	Missions d'ingénierie de structures et d'ingénierie pluridisciplinaire
INFORMATIQUE / TELECOM	Mission d'études géotechniques
Radio numérique à la norme TETRA	Etude de sites (potentiellement) pollués et travaux de réhabilitation associés
Fournitures, solutions, maintenance et prestations dans le domaine de l'informatique	MEDICAL/ LABO / CHIMIE
Ressources informatiques des médiathèques / bibliothèques	Fourniture de vaccins
Infogérance des matériels informatiques	Réactifs, consommables et flaconnage de laboratoire
	Contrôle et analyses biologiques et autres analyses de laboratoire pour la santé humaine ou animale

Fourniture de produits chimiques	Prestations de diffusion et prestations logistiques et événementielles
EVENEMENTIEL / COMMUNICATION	Location d'écrans géants et d'équipements accessoires
Services d'impression, de conception de support de communication	Location de chapiteaux et structures assimilées
Textiles, objets et cadeaux de communication personnalisés	RESSOURCES HUMAINES
Fourniture de branchements provisoires électriques et prestation de sonorisateur	Formation des agents
Tournages et réalisations vidéo pour les actions de communication	Agence de voyage et autres services touristiques / Gestion des déplacements professionnels
Services d'enregistrement et de retransmission d'événements officiels	Services d'auxiliaires financiers: gestion de chèque-restaurant ou vacances
Eclairage et sonorisation événementiels	DIVERS
Gestion des espaces publicitaires pour diverses publications	Assurances

4. EMS – Rapport de la CLECT

En application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, la compétence des communes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) a été transférée à l'Eurométropole de Strasbourg, à compter du 1^{er} janvier 2018.

De même, la compétence prévention des coulées de boues a été transférée à l'Eurométropole de Strasbourg par une délibération du 24 novembre 2017.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 19 octobre 2018, a proposé la modification en conséquence des attributions de compensation versées par l'Eurométropole aux communes de Eckwersheim, Kolbsheim, La Wantzenau, Lampertheim, Oberhausbergen et Vendenheim, sur la base d'une moyenne annualisée des recettes et dépenses liées à ces compétences telles qu'elles figurent dans les comptes administratifs des exercices 2016 et 2017.

Il appartient au Conseil municipal d'approuver ce rapport d'évaluation comme le prévoient les articles 1609 nonies C IV et suivants.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 86 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu le Code général des impôts, notamment en ses articles 1609 nonies C IV et suivants

Vu le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) de l'Eurométropole de Strasbourg du 19 octobre 2018

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal de Lipsheim

Où le rapport de Monsieur le Maire

après en avoir délibéré

approuve le présent rapport de la CLECT du 19 octobre 2018. (voir en annexe)

ANNEXE 1 - RAPPORT CLECT du 19 octobre 2018

Par

19 voix pour

0 voix contre

0 abstention